

**PROJET DE PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020 A 18 H 00**

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du compte rendu du 23 mai 2020
- ONF :
  - Proposition de coupes 2021
  - Programme travaux 2020
  - Vente de bois 2020
  - Autorisation de débroussaillage
- Indemnité de fonctions des Elus
- Désignation des membres de la commission appel d'offres
- Désignation des membres des commissions
- Travaux : dossier chauffage des Eglises
- Travaux : eau potable captage Bouchet
- Questions diverses

Le **seize juin deux mil vingt à 18 heures 00** s'est réuni, à la mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX , Maire de Valdoule

**Etaient présents : TENOUX Gérard, AIMONIER Jean LUC, AUBEPART André, AUBERT Eveline, BERGER Françoise, BOURGEAUD Nathalie, CHARMET Brigitte, COMBE Liliane, COUSIN Marty, DEWILDE Claudine, LANGLOIS Noëlle, MAGNETTI Luc, TENOUX Camille.**

**Etait absent ayant donné pouvoir :**

**GIROUSSE Gilles qui a donné procuration à Eveline AUBERT.**

**Etait absent et excusé :**  
**CALISSI BARRAL Jonathan.**

Assistait également : Corinne Tenoux.

**Validation du compte rendu du 23 mai 2020 :** Le compte rendu du 23 Mai 2020 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**ONF :**

### **Proposition de coupes 2021**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal. Un relevé parcellaire sera remis aux conseillers municipaux.

### **Vente de bois 2020**

Deux parcelles ont été vendues, l'une sur Sainte-Marie Valdoule, l'autre sur Montmorin Valdoule. La troisième située sur Montmorin Valdoule a été retirée de la vente. Elle sera re-proposée par l'ONF pour une vente de gré à gré avec possibilité d'affouage pour les habitants.

### **Autorisation de débroussaillage**

L'autorisation de débroussaillage au niveau des pylônes du col des Tourettes est accordée à l'ONF, mais sans conserver les bois issus des travaux, ceux-ci n'étant que des broussailles.

Le Maire, indique sa volonté de renégociation des contrats avec les opérateurs dans le cadre d'une opération groupée avec les services du Département. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à contacter divers services pour mener à bien cette renégociation, dont les frais, si frais il y a, seront réglés à terme.

### **Indemnité de fonctions des Elus**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil que, selon l'article L 2123-23 du CGCT, le montant de l'indemnité du Maire est 25,5 % du dernier indice brut terminal connu de l'échelle indiciaire de la fonction publique et, le montant de l'indemnité des adjoints est 9,9 % du dernier indice brut terminal connu de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Or Gérard TENOUX, face au contexte de crise sanitaire et économique actuelle, a annoncé sa volonté d'abaisser le taux des indemnités par solidarité et demande que soit actée une baisse de 25 % des indemnités, maire et adjoints. Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le souhait du Maire et vote le taux de 19.12 % pour le Maire et 7.42 % pour les adjoints.

**VOTE :**

- **Pour : 14**
- **Contre : 0**

### **Désignation des membres de la commission appel d'offres**

**PROJET DE PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020 A 18 H 00**

**Commission appels d'offres** (maire + 3 titulaires + 3 suppléants)

Le Maire est membre d'office.

titulaire AIMONIER Jean-Luc

suppléant BOURGEAUD Nathalie

titulaire MAGNETTI Luc

suppléant COUSIN Marty

titulaire LANGLOIS Noelle

suppléant TENOUX Camille

**Commission Communication :** (journal local, site internet .....)

La Commission communication définit et met en œuvre la politique de communication entre la municipalité et la population, de façon à :

- informer de façon régulière et transparente sur l'avancement des projets et les grandes orientations politiques,
- informer au mieux la population sur les événements et manifestations,
- être à l'écoute des préoccupations de la population.

AUBERT Eveline, LANGLOIS Noëlle, CHARMET Brigitte, BERGER Françoise

**Commission travaux :**

- **Sentier botanique et pédestre :**

AUBEPART André, COMBE Liliane, BERGER Françoise, CHARMET Brigitte

- **Chauffage Eglise et barrière en fer forgé :**

COUSIN Marty, AUBEPART André, LANGLOIS Noëlle

- **Signalétique Valdoule**

CHARMET Brigitte, TENOUX Camille, BOURGEAUD Nathalie, MAGNETTI Luc

- **Maison Beaumont Sylvestre**

COUSIN Marty, COMBE Liliane, BOURGEAUD Nathalie, AIMONIER Jean-Luc

**Travaux eau potable captage de Bouchet :**

Le Maire demande que l'on contacte Mme Dalmasso afin d'avoir des renseignements sur le fonds de concours du Conseil Départemental des Hautes Alpes. Une demande de rendez vous sera formulée.

## Questions diverses :

- 1- Madame Eveline AUBERT demande aux Conseillers Municipaux s'ils acceptent de délibérer sur un point qui n'était pas à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte.  
Madame Aubert expose au Conseil Municipal qu'avec la nouvelle municipalité, il y a lieu de nommer un nouveau référent pour le GFA du col des Tourettes.  
Le Maire propose à son conseil de reconduire Madame Aubert, qui a été référente jusqu'à présent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la reconduction de Madame Aubert dans cette fonction.
- 2- Le conseil municipal réfléchit sur une date pour un apéritif offert aux habitants. Cela pourrait être le 17, 24 ou 31 juillet. A voir. La collectivité prendrait en charge l'apéritif (boissons) et chacun pourrait apporter de quoi grignoter.
- 3- Pour ce qui concerne les fontaines de Montmorin (fontaine à côté l'ancienne Mairie et lavoir à côté de la maison Lombard), un conseiller ira se rendre compte si la restauration de la conduite peut être possible, et cela pour un coût modique.
- 4- Divers petits travaux à rappeler à Nicolas sont évoqués. Fuite d'eau dans le jardin de Madame Figuier, racines de figuier dans la cour de l'école de Montmorin à détruire. Jean Luc AIMONIER en prend note.  
Afin d'informer tous les conseillers, un rapide historique de la fuite est fait. En effet, cette fuite nous avait été signalée par Mme Figuier, fuite qui inondait son jardin. Des tests avaient été réalisés de suite par l'employé communal. Il s'avère que cela provient du trop plein de la fontaine du pied de ville, en conséquence l'eau de cette fontaine a été coupée. Des travaux complémentaires seront programmés en procédant par élimination.
- 5- Un conseiller fait part à l'assemblée de la problématique rapportée par un administré, à savoir l'élargissement d'une marche d'escalier sur le domaine public dans une rue et scellement d'un couvercle de regard. L'assemblée décide qu'un courrier lui soit envoyé.
- 6- Une benne à encombrants sera mise à disposition à l'embranchement de Doussane (place habituelle) la journée du 07 juillet 2020 . L'employé communal y sera également.
- 7- Luc Magnetti prend la parole et nous rappelle que lors du précédent conseil, il s'était engagé à répertorier les bancs publics de Valdoule. Il remet à chacun des conseillers, un exemplaire de son dossier. Tous les bancs ont été photographiés et leur position a été retranscrite sur une carte géoportail. Lors des prochaines réunions, quand l'ordre du jour s'y prêtera, ce dossier

**PROJET DE PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020 A 18 H 00**

sera indispensable. Le Maire le félicite et le remercie pour ce travail qui prendra place dans le recensement des biens de la Commune.

- 8- Noelle Langlois prend la parole pour rapporter une demande d'administré. Cette demande nous avait déjà été rapportée par la secrétaire. Les conseillers à l'unanimité, ont décidé que les compte rendus et convocations du conseil municipal figureront, comme auparavant dans la rubrique appropriée du site Valdoule. Un mail sera envoyé aux abonnés du site pour les en informer. De plus, ils figureront également sur les tableaux d'affichage de Bruis, Montmorin et Sainte Marie.
  
- 9- Liliane COMBE, en charge des locations, prend la parole . Elle nous informe que le gîte au dessus de l'agence postale de Montmorin Valdoule sera occupé 15 jours en juillet et trois semaines en août, pour le moment. Le studio de Sainte Marie sera occupé une dizaine de jours en juillet. De plus, ce dernier samedi, elle a reçu un couple pour le logement vacant au dessus de la Mairie à Bruis Valdoule, et a également réceptionné une demande de logement à partir de septembre 2020 pour le logement au dessus de la poste à Montmorin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.